



## ARRETE DU MAIRE FERMETURE DU STADE

Le Maire de ST BARTHELEMY (Isère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la fragilité du terrain de football du stade municipal suite aux intempéries survenues ces derniers temps,

Considérant que le terrain pourrait être fortement endommagé durant les compétitions et entraînements,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'en réglementer l'accès afin de ne pas endommager ledit terrain,

Considérant l'obligation d'informer les clubs sportifs et les organismes chargés des compétitions,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** – le terrain de football du stade municipal est déclaré impraticable, aucun entraînement ou compétition ne pourra donc s'y dérouler **du vendredi 3 décembre au lundi 6 décembre 2021.**

**Article 2** – les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Articles 3** – ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
M le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Beaurepaire  
M le Président du District de Football de l'Isère  
À Formafoot BièvreValloire

Fait à st Barthélémy, le 01/12/2021

Le Maire  
Gérard BECT

